

NEGOCIATIONS CCT 2019-2020

CAHIER DE REVENDICATIONS COMMUN

CP 126 – AMEUBLEMENT ET TRANSFORMATION DU BOIS

POUVOIR D'ACHAT

- Implémentation maximale de la marge salariale de 1,1% dans les salaires horaires bruts et les primes
- Implémentation du renforcement du pouvoir d'achat pour la DUREE COMPLETE de la CCT (= à partir du 1/1/2019)
- Passer automatiquement de la catégorie V vers une catégorie salariale supérieure sur la base de l'ancienneté sectorielle
- Adaptation de l'indemnité vélo au montant maximum exonéré.
- Intervention déplacement domicile-lieu de travail dès le 1^{er} km

RAPPROCHEMENT OUVRIERS-EMPLOYES

- Poursuite de l'harmonisation des statuts ouvriers et employés
- Délégation syndicale
 - o A partir de 20 travailleurs au lieu de 20 ouvriers;
 - o Cadre sectoriel du statut.

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE

- Indexation automatique des avantages FSE
- Augmentation du montant journalier de la prime syndicale dans le respect du cadre légal

ORGANISATION DE TRAVAIL QUALITATIVE/BIEN-ETRE

- Amélioration du congé d'ancienneté dans le secteur
- Concrétisation du travail faisable, CCT 104 et réintégration
 - o Développement de l'offre sectorielle entre autres l'utilisation des chèques de maniabilité (et équivalent dans d'autres régions) sur la base des travaux du groupe de pilotage.
 - o Implication directe des organes de concertation dans le développement

FORMATION ET APPRENTISSAGE

- Contrôle de la mise en œuvre correcte des formations dans le secteur: évaluation de la disposition de la CCT concernant l'enregistrement dans l'entreprise
- Suivi de la trajectoire de croissance quant à l'effort de formation

CONVENTIONS DE DUREE DETERMINEE

- Prolongation des conventions existantes, non modifiées par le présent accord.
- Indexation des salaires : durée indéterminée & référence à l'indice santé lissé
- Clause paix sociale: pas d'abus lors des discussions sur des thèmes spécifiques à l'entreprise

POUR MEMOIRE

- RCC: souscrire au maximum aux régimes nationaux
 - Emplois de fin de carrière: souscrire à la CCT-cadre nationale relative aux exigences d'âge pour l'allocation ONEM (35 ans de carrière professionnelle, métier lourd, 20 ans de travail de nuit)
 - Affiner la procédure de remise des éco-chèques
-